



Délai d'utilisation d'un crédit

Par TiteCagouse

Bonjour,

Je m'apprête à souscrire un contrat de crédit, et après lecture de tous les documents, je ne comprends pas la ligne suivante :

"L'emprunteur devra utiliser la totalité du crédit dans un délai maximum de trois mois à compter du jour de son acceptation de la présente offre de contrat de crédit."

Qu'entendent-ils exactement par "utiliser" ? Cela signifie-t-il que je m'engage à dépenser la totalité de la somme versée dans un délai de 3 mois ? Car cela n'a absolument aucun sens pour moi...

Merci d'avance de votre réponse.

Par ESP

Bonjour

C'est assez logique pour un crédit immobilier si plusieurs débloquages, il y a la notion d'intérêt intercalaires à prendre en compte et/ou de calcul d'échéance provisoire.

Mais pour un crédit conso, c'est plus étonnant!

Par AGeorges

Bonsoir TiteCagouse,

Vous êtes peu prolixes sur la nature du crédit, mais disons que :

- Quand vous sollicitez un crédit pour acheter un bien, vous dépensez tout 'tout de suite'.

- Quand vous sollicitez un crédit pour avoir une réserve de fonds variable, il vaut mieux demander une autorisation de découvert. Le taux n'est pas forcément plus cher et vous ne payerez des intérêts que sur le découvert réel, pas sur le plafond accordé.

- Si au lieu de découvert vous sollicitez un crédit pour financer quelques dépenses proches, l'organisme prêteur va bloquer la somme pour vous et s'attend à ce qu'elle soit productrice d'intérêts (1). Vous avez donc 3 mois pour 'prendre' cette somme. Mais vous pouvez sans doute simplement la verser sur votre compte. Rien ne vous oblige à la dépenser dans les trois mois.

Et comme vous avez tout pris, vous payerez des intérêts sur toute la somme.

Tout cela me semble normal.

(1) Le crédit est aussi encadré pour les organismes prêteurs.

Par TiteCagouse

Merci de votre réponse. Pardon, pour plus de précisions, il s'agit d'un prêt personnel amortissable dont les fonds seront débloqués en une seule fois...

Par AGeorges

Re,

Merci pour la précision.

En fait, l'imagination des commerciaux des banques est sans limite. En réalité, la quasi intégralité des prêts que l'on prend sont "amortissables". Et heureusement. Imaginez avoir payé des mensualités moins fortes mais encore devoir tout le capital au bout de 10 ans ! On ferait quoi pour rembourser ?

La seule chose, c'est qu'au début, on doit encore tout le capital, donc les intérêts sont une part largement majoritaire de la mensualité. La plupart des plans de remboursement sont basés sur la même formule avec parfois une petite variante genre remboursement différé (qui n'est qu'une façon d'augmenter le capital prêté, le reste étant pareil).

C'est pour cette raison que ce que l'on entend parfois, c'est "on paye d'abord les intérêts". Mais en pratique, c'est faux, et en mathématiques aussi où rien n'est fait pour "isoler" les intérêts ...

Par TiteCagouse

OK, merci, mais donc, pour confirmer, dans le présent cas, une fois les fonds mis à disposition, je les "utilise" absolument comme et quand bon me semble sans autres comptes à rendre au prêteur que le paiement des échéances en temps et en heure ?

Par AGeorges

Eh oui, c'est le mode de fonctionnement du prêt "personnel". Vous en faites ce que vous voulez y compris un apport pour créer une société. Sinon, c'est un prêt à la consommation fait pour payer un produit spécifique ou immobilier fait pour acheter un immeuble (ou une cabane) ...

Le prêteur a vérifié vos capacités à rembourser et c'est votre seul engagement. Vous pouvez aussi garder l'argent jusqu'à la fin du prêt, mais là, vous aurez payé des intérêts pour rien.

Par TiteCagouse

OK, super, merci pour vos réponses !

Par ESP

TiteCagouse,

Je reviens après vous avoir laissé échanger avec AGeorges, en tant qu'actif anti Spams et arnaques, je me dois quand même de vous poser une question.

Ce crédit a-t-il été souscrit normalement avec signature chez votre banque, ou fait en ligne avec un prêteur peu connu ?

Par TiteCagouse

Bonjour, le crédit va être fait en ligne avec un prêteur très connu. (Je ne sais pas si je peux le citer sur ce forum donc je m'en abstiens.)